



CONSULTATION POUR LA REDACTION DES TERMES DE REFERNCES RELATIVES A L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SYSTEME DES VILLAGES ARTISANAUX

Dans le cadre de la concrétisation des diverses composantes du Programme National de Développement de l'Artisanat 2018-2022 (PNDA) et précisément celle spécifique à la composante de mise à niveau des entreprises et investissements qui englobe l'évaluation, la revue et la redéfinition des espaces dédiés à l'artisanat (zones de production, espaces commerciaux, d'animation, de formation, de promotion, hubs et pôles d'artisanat et de patrimoine ,musées ..), et suite à la décision du chef du gouvernement de mettre en place un nouveau système des villages artisanaux où les artisans et les jeunes promoteurs pourront exercer les activités de la production, de la commercialisation et de développement des compétences, de l'innovation et de la créativité. Le dit système vise à unifier les objectifs de ces villages sous l'égide d'une seule structure, la révision des mécanismes de gestion actuels, l'Office National de l'Artisanat lance une consultation pour la désignation d'un consultant pour la rédaction des Termes de Références de diagnostic et d'évaluation (TDR) en vue de désigner un bureau pour l'élaboration d'une stratégie de mise en place d'un nouveau système des villages artisanaux unifiant les objectifs de ces villages sous l'égide d'une seule structure, la révision des mécanismes de gestion actuels et de la promotion de l'ensemble des villages artisanaux..

Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du bureau d'ordre central au siège de l'Office National de l'Artisanat –Avenue de l'Indépendance –2011 DENDEN- à compter **du LUNDI 19 NOVEMBRE 2018** .

Les offres doivent parvenir obligatoirement recommandées par voie postale ou rapide poste ou remises directement contre décharges, au Bureau d'Ordre Central de l'ONA à DENDEN **au plus tard le LUNDI 3 DECEMBRE 2018** (le cachet du bureau d'ordre faisant foi) .